

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Demande de prestations complémentaires

Commune :	
-----------	--

Au-delà des prestations intégrées à la cotisation annuelle, la commune peut solliciter l'exécution de diverses prestations optionnelles. Conformément aux décisions du Comité Syndical, ces prestations font l'objet d'une contribution additionnelle recouvrée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir une fois la prestation réalisée.

- **CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE** : voir règlement adopté par le Comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.
- BARÈMES 2025 :

☐ Nettoyage suppl	émentaire de foyers : sur devis	
☐ Visite de nuit : s	ur devis	
Modification des	s heures de fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver Pour la 1 <sup>ère</sup> armoire : <b>89,00 €</b> net Par armoire supplémentaire : <b>14,00 €</b> net	

La commune demande l'exécution des prestations optionnelles suivantes et s'engage à régler la contribution correspondante à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir :

Prestation	Prix unitaire (net de taxe)	Quantité	TOTAL
Modification des heures de	89,00 € / 1 <sup>ère</sup> armoire	1 armoire	€
fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver	14,00 € / armoire supplémentaire	armoire(s) supplémentaire(s)	€
Somme nette à régler à	€		